

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS
SECTEUR DES MARCHES PUBLICS
REF : CN/FB

DEC2014_0172

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2014/046 RELATIF A UNE ACTION EDUCATIVE ET LUDIQUE BASEE SUR LE TENNIS DANS LE CADRE DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2014/2015.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code des Marchés Publics, notamment les articles 26, 28 et 30,

VU l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 Avril 2014, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté de la Commune de Noisiel, dans le cadre du Projet Educatif Territorial 2014/2015, de mettre en place une action éducative et ludique basée sur le tennis,

CONSIDERANT la proposition afférente de l'Association Tennis Club de Noisiel,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achats « Services de l'article 30 » et de la catégorie 14.03.17 « Ateliers pédagogiques dans le cadre du Projet Educatif Territorial » dont la valeur ne dépasse pas 90.000 € H.T.,

DECIDE

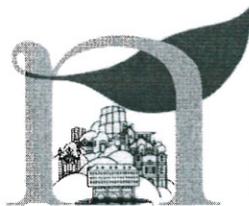
ARTICLE 1 : Il est conclu avec l'Association Tennis Club de Noisiel, sise Cours du Buisson à NOISIEL (77186) et représentée par Monsieur Cyril GAMET agissant en sa qualité de Président, le marché public de services n°2014/046 relatif à la mise en place d'une action éducative et ludique basée sur le tennis, pour un montant global et forfaitaire de 7.192,00 Euros net. L'Association s'engage à réaliser l'ensemble des animations comprenant 205,5 heures et à fournir le matériel nécessaire aux activités. L'Association interviendra, pour la période scolaire 2014/2015, de la manière suivante :

- Le Lundi de 15h45 à 17h15 à l'école de la Ferme du Buisson;
- Le Mardi de 15h45 à 17h15 à l'école du Bois de la Grange;
- Le Jeudi de 15h45 à 17h15 à l'école des Noyers,
- Le Vendredi de 15h45 à 17h15 à l'école des Tilleuls.

Le règlement s'effectuera par mandat administratif selon l'échéancier suivant :

- Au 15 Novembre 2014 : 3.596,00 Euros net,
- Au 1^{er} Mars 2015 : 3.596,00Euros net, sur présentation des factures.

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2014_ 0172
portant sur la conclusion du marché public n°2014/046 Ateliers Tennis -PEDT 2014-2015.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 13 AOUT 2014

Le Maire,
Pour le Maire Empêché et par Suppléance,
Le Premier Maire Adjoint,



Anasthasio DIOGO



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le 18 AOUT 2014

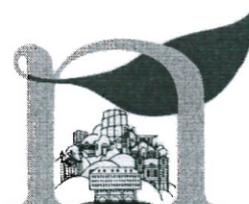
Affiché le 18 AOUT 2014

Notifié le

Publié le 18 AOUT 2014

2/2

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

RECU EN PREFECTURE
le 18/08/2014

Application agréée E-legalite.com

077-2177 03370-2014 0813-DEC2014_0172-DE